

Hugues CESBRON GEOMETRE-EXPERT DPLG

26, Place A. Kastler - Parc Tertiaire 4 - Pôle Activ'Océan 85300 CHALLANS

2: 02.51.93.41.79

Mail:accueil@cesbrongeometre.fr





DEPARTEMENT DE LA VENDEECOMMUNE DE SOULLANS

Lotissement "Le Paradis"

"Chemin du Paradis"

MAITRE D'OUVRAGE:

SARL LOTIPROMO

4, Square John Bardeen Pôle Activ'Océan 85300 CHALLANS

ARCHITECTE:



BESLIER-SIMON Agence d'Architecture Les Salorges - 6, Rue du Gatineau 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

: 02.51.54.47.47 contact@beslier-simon.fr

PROGRAMME DES TRAVAUX MODIFICATIF n°1

PA_{8b}

Référence: 19780 - Plans PA

| Indice | Date | Modifications / Observations |
|--------|------------|---|
| A | 18-03-2020 | Pièces pour dépôt du dossier de Permis d'Aménager |
| В | 05-05-2020 | Pièce modifiée pour substitution au dossier de Permis d'Aménager |
| С | 21-12-2020 | Modificatif n°1 : Création d'une servitude d'aqueduc sur le lot 7 pour desserte EU du terrain voisin. |
| | | |

I-PRESENTATION

La présente notice a pour objet la description des travaux de VRD nécessaires à la viabilité des 11 parcelles constructibles projetées au Lotissement «Le Paradis» sis Chemin du Paradis à SOULLANS.

Sont décrit successivement ci-après les travaux de :

- 1°) Terrassements Généraux
- 2°) Disposition des réseaux
- 3°) Voirie
- 4°) Assainissement
- 5°) Alimentation en Eau Potable
- 6°) Protection Incendie
- 7°) Electricité
- 8°) Réseaux TELECOM/FIBRE
- 9°) Réseau GAZ (éventuel)
- 10°) Eclairage public
- 11°) Signalisation routière
- 12°) Espaces verts

II – DESCRIPTION DES TRAVAUX

1) Terrassement généraux

La terre végétale, provenant du décapage de la voirie seront étalés dans les lots et mis en épaulement des parpaings de maintien. Les excédents éventuels seront évacués du chantier

La terre provenant de la mise à niveau de l'assiette de la voirie sera évacuée du lotissement.

Les arbres situés dans l'emprise de la voirie seront abattus et dessouchés. Les déchets issus de ces opérations seront évacués du chantier.

Le fossé communal longeant l'opération sera curé.

La mise à la cote après compactage du fond de forme de la voirie respectera le profil en long (PA8d) et la coupe type chaussée (PA8c). Un levé topographique du fond de forme sera réalisé par un géomètre avant empierrement.

2) Disposition des réseaux sous voirie

Tous les réseaux d'alimentation et de branchements seront exécutés en souterrain :

- les réseaux d'assainissement Eaux Usées seront sous chaussée.
- les réseaux électricité, de TELECOM, les fourreaux d'éclairage public et la surlargeur GAZ (éventuelle) seront sous chaussées et sous trottoirs.
 - le réseau d'Eau Potable sera sous chaussées et sous trottoirs.
- En cas de tranchée commune (suivant étude des concessionnaires) les réseaux seront soit sous chaussées ou sous trottoirs.

3) Voirie

Préalablement à la construction de la voirie seront exécutées toutes tranchées nécessaires à la pose des canalisations permettant l'assainissement Eaux Usées.

La voirie à créer sera raccordée uniformément aux voies existantes.

Un levé topograhique du fond de forme sera réalisé avant l'empierrement

Des essais de portance seront réalisés tous les 200m² environ, sur la couche de base avec pour objectif une PF2 (50MPa) à minima, par essais à la plaque (EV1/EV2<2) et fourniture d'un plan de localisation des essais.

Caractéristiques de la voie à construire

<u>Chaussées – parkings</u>

- Géotextile ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10 cm (suivant nature du sous sol).
- Couche de fondation en GNT A 0/80 d'épaisseur 30 cm après compactage.
- Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 25 cm après compactage.
- Couche de roulement : tapis d'enrobé à chaud de granulométrie 0/10 à raison de 150 kg/m² précédé d'une couche d'imprégnation monocouche.

Si les travaux sont réalisés en 2 phases, une couche de fermeture (mono couche) devra être réalisée avant les travaux de finition et entretenue jusqu'au travaux de finition.

Trottoirs

- Géotextile ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10 cm (suivant nature du sous sol).

Le 18 Mars 2020 – Modificatif n°1 du 21-12-2020

- Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 30 cm après compactage.
- Couche de roulement : tapis d'enrobé à chaud noir de granulométrie 0/6 à raison de 100 kg/m² sur une épaisseur de 6cm.

Bordures

Pose sur lit de béton de bordures préfabriquées en béton type A2 ou coulées en place, en délimitation de la voirie et du trottoir.

Pose sur lit de béton de bordures préfabriquées en béton, type T2 posées à l'envers et sans vue, en délimitation de la chaussée et des noues (voir coupe type chaussée PA 8c).

Les fondations de maintien de voirie et des trottoirs, d'une épaisseur de 20 cm seront construites sur lit de béton, en limite de propriété, entièrement sur la partie privative des lots.

4) Assainissement

<u>A – Eaux Usées</u>:

Le réseau de collecte principal en PVC CR16 Ø160 et Ø200 sera posé sous chaussée et pourvu de regards de visite Ø1000 en béton avec éléments de fond à joints souples intégrés type B, tampon fonte type REXEL estampillé « EU » classe D400 et cunettes préfabriquées. Une canalisation PVC CR16 Ø200 sera posée dans le lot 7, via une servitude d'aqueduc, pour desserte de la parcelle voisine cadastrée AI-129.

Ce réseau gravitaire aura pour exutoire le réseau à mettre en place par la communauté de communes sous la chaussée du Chemin du Paradis.

Tous les lots seront raccordés aux collecteurs par des antennes de branchement en PVC CR16 Ø125 y compris prolongation jusqu'à 1 mètre à l'intérieur des lots. Le lot 1 sera raccordé au réseau à mettre en place par la communauté de communes, Chemin du Paradis.

Des tabourets de visite seront en PVC à fond lesté, joint click et tampon articulé avec joint et mention « EU » à passage direct seront positionnés soit sur trottoir ou chaussée. Les pièces de raccord seront de classe équivalente aux réseaux.

Un dossier de récolement, à savoir, plan de récolement, test d'étanchéité selon la NORME EN1610, passage caméra couleur, contrôle de la verticalité des tabourets de visite, sera établi aussitôt le réseau mis en place.

Un second rapport caméra couleur sera fourni avant travaux de finitions à la Le 18 Mars 2020 – Modificatif n°1 du 21-12-2020

réception du lotissement.

Un second contrôle de verticalité des tabourets sera effectué avant les finitions de chaussée, ainsi qu'un second test d'étanchéité.

<u>B – Eaux Pluviales</u>

Le fossé existant au niveau des accès et sortie du lotissement sera comblé et busé en canalisations PVC CR16 Ø300 avec protection mécanique.

Les Eaux Pluviales de la voirie seront collectées dans la noue longitudinale prévue à cet effet. Un ouvrage de régulation sera mis en place avant rejet des eaux pluviales de l'opération, dans le fossé communal conformément à l'étude du cabinet OCE, sur la noue Sud. Une surverse béton sera aménagée à l'extrémité de la noue Nord.

Un caniveau Ø200 avec grille classe D400 sera mis en place devant les accès aux lots 10 et 11 afin d'assurer la connexion entre les deux noues.

Les eaux pluviales des lots seront gérées à la parcelle, il n'y aura donc pas d'antennes eaux pluviales à réaliser.

5) Alimentation en Eau Potable

L'alimentation en eau potable du lotissement sera exécutée selon l'étude effectuée par le concessionnaire du réseau, après avis des services techniques municipaux. Le lotisseur prendra en charge les branchements pour chaque lot, y compris les regards de comptage.

Un test pression et une analyse bactériologique seront réalisés sur le réseau d'adduction eau potable, dès réception des travaux.

6) Protection Incendie

La protection incendie du lotissement sera assurée par la pose d'un poteau incendie à l'entrée du lotissement, le long du Chemin du Paradis.

7) Electricité

L'alimentation en énergie électrique de l'opération sera réalisée selon le projet et sous la surveillance des services du SYDEV. Certains lots devront supporter une servitude pour pose du coffret grand volume ou fausse coupure.

Le 18 Mars 2020 – Modificatif n°1 du 21-12-2020

L'exécution des travaux est prévue en souterrain.

Les branchements individuels seront réalisés sur des coffrets de façade posés sur socle en limite de voirie, entièrement sur la parcelle. Les travaux précités seront à la charge du lotisseur.

La liaison entre le disjoncteur et le coffret sera à la charge de l'acquéreur.

Si l'étude du SYDEV et d'ENEDIS l'impose, un poste de transformation électrique sera mis en place dans le lot 13.

8) Réseaux TELECOM/FIBRE

Le lotisseur prendra en charge la construction en souterrain du Génie Civil TELECOM/FIBRE. Celui-ci sera conforme aux prescriptions imposées par le concessionnaire.

La distribution sera assurée par des fourreaux aiguillés, des chambres de tirage et des regards de branchement 30x30 (intérieur). Un regard sera installé sur chaque lot, à proximité du coffret électrique. Ces travaux seront exécutés par le lotisseur.

Le lotisseur prendra à sa charge le câblage de la FIBRE OPTIQUE, dans l'emprise du lotissement.

9) Réseau GAZ (éventuel)

Une surlargeur pour le réseau GAZ sera éventuellement réalisée.

Si le GAZ est posé, il sera réalisé par GRDF et des coffrets de comptage seront posés dans les lots, à côté des coffrets ENEDIS.

10) Eclairage public

Le réseau d'éclairage sera assuré par un circuit basse-tension alimenté par un coffret de comptage comprenant le compteur et une armoire de commande comprenant une cellule et une horloge astronomique. Ce réseau assurera l'alimentation des candélabres dont le type sera défini en accord avec la mairie.

11) Signalisation routière

Un panneau de signalisation routière type AB4 « STOP » rétroréfléchissant classe 2, taille petite sera mis en place à la sortie du lotissement, Chemin du Paradis.

Un panneau de signalisation routière type C12 « Voie à sens unique » rétroréfléchissant classe 2, taille petite sera mis en place à l'entrée du lotissement, Chemin du Paradis.

Un panneau de signalisation routière type B1 « sens interdit » rétroréfléchissant classe 2, taille petite sera mis en place à la sortie du lotissement, Chemin du Paradis.

Une plaque de dénomination de la voirie sera mise en place à l'entrée du lotissement. Le type et les emplacements seront indiqués par l'autorité compétente.

Tous les marquages au sol seront réalisés à l'aide de peinture blanche en résine.

12) Espaces verts

Un engazonnement sera réalisé dans les noues de collecte des eaux pluviales.

Des poteaux bois traités classe 4 Ø14 cm et de longueur 1.50m seront mis en place dans les noues, le long de la chaussée.